



CHARTE DES RÉSEAUX SOCIAUX DE NATIXIS INTERÉPARGNE

Nous sommes heureux de vous accueillir sur les pages Twitter et LinkedIn de Natixis Interépargne et souhaitons vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre entreprise en prenant part à nos activités sur ces médias sociaux.



Pourquoi sommes-nous présents sur les réseaux sociaux ?

Notre présence sur Twitter vise à développer une communauté autour de l'épargne projet et à rendre accessible et pédagogique à nos épargnants le sujet de l'épargne salariale.

Le réseau social LinkedIn est destiné plus particulièrement à nos clients et toute entreprise concernée par un dispositif d'épargne salariale, souhaitant bénéficier d'une information régulière sur le sujet et en apprendre davantage sur notre métier, notre entreprise et nos talents.

Comment garantir des espaces de partage de qualité ?

Vos réactions et contributions nous sont précieuses et utiles pour enrichir ces deux communautés et nous les encourageons vivement. Afin de garantir des espaces d'échange et de partage de qualité, nous avons élaboré cette charte d'utilisation des réseaux sociaux que nous vous invitons à lire.

NATIXIS INTERÉPARGNE S'ENGAGE



Natixis Interépargne ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent sur la transparence des publications et des réponses qui seraient faites aux utilisateurs en cas de question.

Natixis Interépargne garantit également la confidentialité des données qu'elle serait amenée à recueillir de la part des épargnants ayant des interrogations au sujet de leur compte d'épargne salariale, via Twitter.

RÈGLES D'USAGES DES UTILISATEURS



Toute personne publiant sur les comptes Twitter et LinkedIn de Natixis Interépargne est responsable du contenu de ses contributions. Natixis Interépargne ne serait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

En interagissant sur les réseaux sociaux, les utilisateurs s'engagent dans un premier temps à respecter les conditions générales d'utilisation de chaque plateforme disponibles ici :

LinkedIn™

twitter

Par ailleurs, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public et ne porte pas atteinte aux droits ou à la dignité des personnes.

À CE TITRE, SONT INTERDITES NOTAMMENT, SANS QUE CETTE LISTE SOIT EXHAUSTIVE, LES CONTRIBUTIONS :

- à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- incitant à la violence, à la commission d'un délit ;
- incitant à la discrimination ou à la haine ;
- injurieuses, grossières, vulgaires ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.



LES UTILISATEURS S'ENGAGENT À RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES :

- les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les contributions doivent utiliser un langage correct, compréhensible et en français pour qu'elles soient compréhensibles de tous ;
- les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif ;
- les retweets ou partages doivent être signalés comme tels et ceux falsifiés ou partiels faisant endosser à Natixis Interépargne une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sont interdits ;
- les contributions doivent respecter Natixis Interépargne. Nous sommes ouverts aux avis positifs ou négatifs s'ils ne sont pas dénigrants, violents ou insultants et s'ils permettent d'installer un dialogue ;
- les utilisateurs ne doivent pas poster de spam, de publicités ou des liens vers des sites qui n'entreraient pas dans les thèmes des espaces de Natixis Interépargne.

Vous souhaitez interagir avec nous ou nous poser une question ?

- Utilisez le champ « commentaire » pour répondre à l'une de nos publications ou apporter des précisions à une intervention.
- Contactez-nous par message privé pour toutes les demandes d'ordre personnel ou cas particuliers.

MODÉRATION



Le non respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées précédemment peut éventuellement entraîner la modération des publications. Les publications sont visibles sur la page dès qu'elles sont rédigées et ne sont modérées qu'a posteriori.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient les règles, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

N'hésitez pas à signaler [ici](#) toute interaction ne répondant pas à ces règles.